



MF

[REDACTED]

Votre lettre du

Vos références

Nos références
N° 19.168/11/PD

Annexes

[REDACTED]

Objet : *Taxipost. Formulaires en langue allemande.*

Madame le Secrétaire d'Etat,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que la Commission permanente de Contrôle linguistique a examiné, en séance du 10 décembre 1987 une plainte formulée contre le fait que les formulaires TP 11 "Taxi-post" utilisés depuis 1985 ne sont pas disponibles en langue allemande.

La Commission prend acte de vos observations selon lesquelles "certains formulaires Taxi-Post sont dorénavant disponibles en langue allemande" et de vos assurances que le plan général de revision des services postaux, actuellement à l'étude, sera attentif au problème posé.

La Commission estime cependant qu'il est impératif que la Régie des Postes respecte les dispositions de l'article 40 des LLC, qui lui font obligation de tenir des formulaires rédigés, soit en allemand, soit en français, à la disposition du public dans les bureaux des postes de la région de langue allemande, ceci sans attendre que soit menée à son terme la revision envisagée.

La plainte est, dès lors, déclarée recevable et fondée.

Copie du présent avis est transmise au plaignant.

Veillez agréer, Madame le Secrétaire d'Etat, l'expression de ma haute considération.

Le Président,

[REDACTED]